



Municipalité de  
Saint-Denis-  
De La Bouteillerie

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE LA BOUTEILLERIE

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 367

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE LA BOUTEILLERIE :

---

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, que :

- 1) Le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie a adopté lors de la séance extraordinaire tenue le 14 février 2023, le règlement numéro **367** décrétant une dépense de 643 876 \$ et un emprunt de 643 876 \$ pour des travaux de 3 transitions et 3 remplacements de ponceaux sur le rang de la Haute-Ville;
- 2) Ledit règlement **367** a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 20 février 2023;
- 3) Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture du bureau;
- 4) Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à Saint-Denis-De La Bouteillerie, ce sixième (6<sup>ième</sup>) jour du mois de mars deux mille vingt et trois (2023).

---

Suzanne Dubé,  
Greffière-trésorière adjointe